

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

FONDO EMERGING TIGERS 90 GIUGNO 2015 (FR0012383776)

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : Le FCP sera investi en «actifs actions» et en «actifs de taux» (y compris à caractère spéculatif).

L'investissement en «actifs actions» a pour objectif de profiter partiellement sur un horizon de 5 ans, à compter du 8 juin 2015, de l'évolution d'un portefeuille dynamique d'actions asiatiques issues de la thématique du développement durable (énergies propres, gestion et assainissement de l'eau, gestion de l'air, moyens de transport durables, recyclage, ressources durables, efficacité énergétique, santé et bien-être, etc.) et respectant des critères ESG (critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) tel que décrit dans le prospectus, au travers d'une exposition directe ou indirecte. Ces actions de sociétés seront sélectionnées tout au long de la vie du fonds par le gestionnaire financier.

L'investissement en «actifs de taux» a pour objectif d'obtenir, à l'échéance, le 15 juin 2020 (la «Date d'échéance»), une valeur liquidative au moins égale à 90% de la Valeur Liquidative de Référence (la VLR), définie comme la plus haute valeur liquidative constatée pour les souscriptions transmises à compter du lendemain de la création du FCP et jusqu'à la fin de sa période de commercialisation soit le 8 juin 2015.

La performance du FCP dépendra des performances respectives des parts d'actifs investies en «actifs actions» et en «actifs de taux».

L'ajustement de la proportion de ces actifs au sein du portefeuille sera fonction de la marge rendue disponible une fois pris en compte l'objectif d'obtenir une valeur liquidative au moins égale à 90% de la VLR à la Date d'Echéance. Si cette marge devenait significativement faible, entraînant une exposition aux «actifs actions» inférieure à 5 millions d'euros, les «actifs actions» pourront être composés d'un indice représentatif des marchés actions asiatiques au travers de contrats à terme, sans qu'ils soient donc forcément investis exclusivement dans des actions de sociétés dont les technologies, produits et services apportent des solutions de développement durable aux problèmes environnementaux en Asie.

Le porteur est exposé à un risque de perte en capital pouvant être supérieur à 10% dans le cas où l'objectif d'investissement en «actifs actions» et/ou «actifs de taux» ne seraient pas atteint, et notamment dans le cas de survenance d'un événement de crédit qui viendrait affecter l'émetteur d'un ou plusieurs «actifs de taux» détenus par le FCP.

Caractéristiques essentielles du FCP :

- Les obligations et titres de créances négociables seront notamment composés de titres émis ou garantis par les sociétés du Groupe BNP Paribas et/ou émis ou garantis par le Trésor italien. Le gestionnaire dispose de moyens internes d'évaluation des risques de crédit.
- Par ailleurs, en vue de respecter les contraintes de l'objectif d'obtenir une valeur liquidative au moins égale à 90% de la VLR à la Date d'Echéance et/ou si les conditions de marché le requièrent, le FCP pourra être investi uniquement en «actifs de taux». Il existe alors un risque de «monétarisation» du FCP - dans ce cas le FCP ne pourra plus participer à une hausse ultérieure éventuelle de la valeur de «l'actif actions».
- Les porteurs peuvent demander le rachat de leurs parts du lundi au vendredi jusqu'à 13 heures et les ordres sont exécutés sur la base de la valeur liquidative datée du lendemain. Ils sont réglés ou livrés dans les 5 jours suivant la date de calcul de la valeur liquidative.

Autres informations : Affectation des sommes distribuables (revenus nets et plus-values nettes réalisées) : Capitalisation.

A l'issue de la période de commercialisation du FCP, soit le 8 juin 2015 à 13 heures, les demandes de souscription ne seront plus acceptées.

Le FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant le 15 juin 2020.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible

Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP;
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps ;
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- L'horizon d'investissement, l'investissement en actifs actions, et le risque de perte d'une partie du capital justifient la catégorie de risque.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

- **Risque de crédit**: risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entraîner une baisse de la valeur des instruments financiers qui lui sont associés.
- **Risque lié aux instruments dérivés**: l'utilisation de produits dérivés peut amplifier les variations de la valeur des investissements et donc accroître la volatilité des rendements.



Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Non acquis à l'OPC :2,00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.	
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	0,48%(*)
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

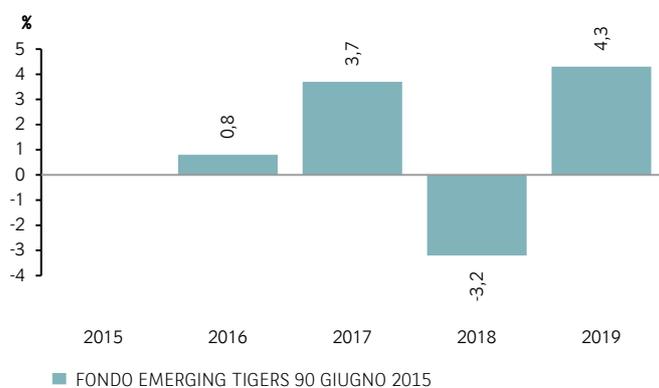
Les frais d'entrée ne sont pas applicables aux souscriptions effectuées dans le cadre de la commercialisation dans des contrats d'assurance vie ou de capitalisation des sociétés du Groupe BNP Paribas.

(*) L'évaluation des frais courants se fonde sur les frais courants de l'exercice précédent clos en décembre 2019. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de performance ;
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et commissions" du prospectus du FCP, disponible à cette adresse : www.bnpparibas-am.com.

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures ;
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion ;
- Le FCP a été créé le 30 janvier 2015 ;
- Les performances passées ont été évaluées en Euro.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
- La valeur liquidative du FCP est disponible à cette adresse: www.bnpparibas-am.com.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de ce FCP peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller fiscal.
- Le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques du FCP, rédigés en français, sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de: BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 47000 - 75318 Paris cedex 09 France.
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet <http://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration> ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Ce FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11 février 2020.